

Projet : projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – Phase 2 à Montréal par Hydro-Québec

OCCASION D'EMPÊCHER LA PRIVATISATION DES BERGES, CE QUI EST RÉCLAMÉ PAR TOUTE LA POPULATION ENVIRONNANTE :

Le projet de l'Hydro-Québec ignore complètement l'acceptabilité sociale du quartier qui avait pourtant été clairement manifestée à l'effet de demander une promenade continue sur les berges. En fait, ceci était revendiqué depuis plus de 5 ans et cela dans divers milieux. Cet appui s'est établi plusieurs fois au cours des années. Soulignons notamment les quatre points suivants :

- 1) les participants de la Table de travail mise sur pied par Hydro-Québec de concert avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville recommandaient à l'unanimité l'aménagement d'un sentier piétonnier riverain continu, accessible et végétalisé (Rapport de concertation de décembre 2020). Rappelons que la Table de travail a été constituée à l'initiative d'Hydro-Québec de conseiller la société d'État sur les aménagements possibles suite à la restauration du mur de soutènement de l'installation hydro-électrique de la rivière des Prairies, et était constituée de gens de tous les milieux (donc une table non partisane).
- 2) les élu.es de l'arrondissement et les députés des gouvernements fédéral et provincial de la circonscription électorale ont émis un communiqué de presse conjoint le 8 août 2023 en faveur unanime de la promenade riveraine piétonne continue, accessible et végétalisée. Ce communiqué se retrouve dans le lien suivant:

[Les élu-es d'Ahuntsic-Cartierville s'allient pour le projet de la Promenade riveraine Gouvernement du Québec](#)

On y retrouve les arguments et quelques citations des élu.es des 3 paliers gouvernementaux d'Ahuntsic-Cartierville

3) par la suite de nombreux organismes de tous horizons ont souligné au Ministère et à l'Hydro l'opportunité et l'importance d'avoir un sentier continu le long de ces berges de Rivières des Prairies (Solidarité Ahuntsic, l'Association Québécoise des Droits des Retraités d'Ahuntsic et Saint-Laurent AQDR-ASL, Fondation-Rivières, Société d'Histoire d'Ahuntsic-Cartierville SHAC, Mouvement Environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC), des étudiants du Mont-Saint-Louis, etc.

Un organisme comme Fondation Rivières rappelle souvent la difficulté d'accès public aux berges des lacs et rivières, notamment le **Montréal, le 18 juin 2025** – alors que son rapport mentionnait :

« On estime qu'au moins 98% des lacs et rivières du sud du Québec sont inaccessibles au public et le laisser-faire face à la privatisation massive des berges a transformé l'accès légal à l'eau en privilège. Le cadre juridique est si faible que la situation va se détériorer si on ne fait rien, avertit la Fondation Rivières, qui recommande à la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, de s'inspirer des solutions déployées par l'Écosse, la Nouvelle-Zélande et la France pour préserver les rares accès publics existants et créer de nouveaux accès sur un territoire de plus en plus enclavé. »

On retrouve cette citation dans le communiqué de presse du 2 juillet 2025 au site WEB de cet organisme à : fondationrivieres.org. Le rapport complet de l'étude se retrouve à :

Fondation Rivières, L'accès aux rivières et aux lacs au Québec: tour d'horizon réglementaire et pistes de solution, juin 2025

4) critique des citoyens.nes du manque de transparence dans le sondage en ligne d'Hydro-Québec, mené entre le 20 septembre et le 17 octobre 2021, au cours duquel les participants ne pouvaient pas commenter ou voter sur l'option 3, soit l'option sur l'aménagement de la promenade riveraine continue (Étude du 2021-09-07 par la firme Civiliti : réfection du mur de soutènement en amont au barrage Simon-Sicard).

L'HYDRO mentionne souvent qu'elle ne peut pas faciliter la promenade riveraine continue parce que la majorité des propriétaires jouxtant les remblais ne veulent pas de promenade riveraine. La vérité est qu'il y a peu de propriétaires sur ce 1,3 km. et que les plus grands

propriétaires comme la Ville de Montréal (Fort Lorette, parc Louis-Hébert), paroisse de La Visitation, CHLD Laurendeau etc.) ont manifesté une ouverture. En fait, 95% du 1,3 km sont mêmes en bordure de propriétés institutionnelles. Les propriétaires réfractaires sont donc très peu nombreux.

Je peux témoigner du fait que mardi le 13 septembre 2022, je suis allé à la résidence Berthiaume du Tremblay, avec quelques autres citoyens préconisant une promenade riveraine. On y avait réservé une salle pour rencontrer des personnes âgées (groupe de 15), et je peux dire que les gens qui prétendent que les aînés de la résidence n'en veulent pas font de la fausse interprétation. En expliquant bien le projet avec photos les aînés disaient qu'ils seraient enchantés de pouvoir profiter d'une longue promenade (et ont même donné de belles suggestions comme d'avoir un ponton amarré). Leur faciliter une belle marche de santé le long de la rivière leur ferait profiter directement d'une telle balade de plus de près de 2 km hors des 4 murs où plusieurs sont malheureusement souvent confinés. Il semblerait que c'est le Directeur qui était contre.

Par ailleurs, le refus de certaines personnes d'un passage derrière leur propriété ne constitue pas un véritable problème car elles pourraient toujours mettre une clôture à la limite de leur terrain sans affecter la faisabilité du sentier continu car il ne serait pas sur leur propriété mais sur les remblayages de l'Hydro (exemple photo 1 alors que la limite du propriétaire est le mur de soutènement et que tout ce qui est de l'autre côté provient de remblayages faits il y a des dizaines d'années).

Par ailleurs, un accès public aux berges et une circulation régulière sont les meilleurs moyens d'y avoir une sécurité car elle permet d'éloigner des usages clandestins ou de décourager des occupations non désirées (voir photo 6 que j'ai prise le 2026-06-18, alors que le terrain derrière une clôture est squatté sans permission de l'autre côté du mur de soutènement).

LES TERRAINS ACTUELS DE L'HYDRO ET LES NOUVEAUX QUI SERONT CRÉÉS PAR LES REMBLAYAGES FACILITERONT POURTANT L'ACCÈS CONTINU LE LONG DES BERGES :

Ces dernières années plusieurs choses utiles n'ont pas été dites par Hydro-Québec lors de séances de consultations publiques avec la population. Il faut savoir qu'en plus des nouveaux terrains créés par les nouveaux remblaiements, l'Hydro possède aussi d'autres terrains en bordure de la rivière. Exemples : ceux provenant du remplissage d'il y a des dizaines d'années (et qui sont parfois utilisés par le propriétaire riverain), ou comme celui appartenant toujours aussi à l'Hydro qui est à l'arrière de 1 des 2 duplex et qui est d'une largeur d'au moins 50 pieds au-delà du mur de soutènement (sans parler d'une partie de celui sur lequel a été établi un petit sentier avec placette non loin de la rue Fort-Lorette). Autre exemple : les terrains à l'arrière d'Ignace-Bourget dont on voit le large terrain adossé au mur de soutènement créé par remblaiements il y a des dizaines d'années (voir photo 1). Or ce sont des renseignements utiles car la très grande partie du susdit projet de promenade continue peut être établie sur des propriétés de l'Hydro (i.e. sur ces dites propriétés anciennes et sur les nouvelles qui seront créées par les nouveaux remblaiements).

MEILLEURES UTILISATIONS DES FONDS PUBLICS :

Même si l'Hydro n'a pas de pouvoir afin de créer des parcs (donc d'aménager une promenade), cela n'empêche pas qu'elle peut en faciliter la faisabilité. La communauté demande simplement un meilleur aménagement des travaux afin de faciliter une coopération éventuelle avec la Ville de Montréal. La Ville possède aussi des terrains limitrophes. Ainsi le coût des travaux d'une éventuelle promenade pourrait être réduit si Hydro-Québec se limitait à configurer les remblais convenablement de façon à permettre ensuite à la Ville de Montréal d'aménager un corridor riverain.

Un sentier de 1,5 mètre de large pour un sentier piétonnier riverain serait loin de prendre une grande largeur sur le terrain de remblai de l'Hydro (voir photo 2 qui est le très large remblayage terminé près de Berthiaume du Tremblay, aussi photo 5 qui est le document **DA4** déjà déposé , voir aussi sur doc. **DA5** déjà déposé qui démontre également un très grande largeur entre le bord de l'eau et le mur de soutènement (et encore plus si on ne considère pas une fosse à poisson).

La Ville n'aurait alors pas à exproprier des terrains ou obtenir des servitudes de passage sur les quelques terrains limitrophes. Une telle entente est possible puisque, par exemple, cela a été fait lors de l'aménagement de la placette à Fort-Lorette alors que Hydro-Québec a pu aménager cette placette en novembre 2023 en partie sur son terrain en abaissant son enrochement, ce qui a permis de démontrer la faisabilité d'un passage continu sur les berges sur une dizaine de mètres de long (voir photo 4 ci-haut). En regardant cette photo 4 on peut imaginer que l'Hydro pourrait continuer semblablement d'abaisser ses enrochements tout comme lors de la construction de cette placette, et de prolonger ainsi ce chemin de terre battue jusqu'au parc Louis-Hébert. De l'autre côté, la portion entre le début du terrain de l'église de la Visitation et la placette actuelle ne pose pas vraiment problème puisqu'il existe déjà un chemin du désir que les gens empruntent depuis quelques années.

Comme résultat final, Hydro-Québec a présenté son projet le 31 mars dernier avec des aménagements qui ne répondent pas aux demandes de l'ensemble de la population.

De plus, d'après une réponse de l'Hydro à un citoyen lors de la séance d'information du BAPE le 31 mars, Hydro-Québec ne semble même pas avoir calculé combien il en coûterait d'allonger les tuyaux d'égout Curotte plus loin (même si c'est dans le parc municipal Louis-Hébert) puis les recouvrir simplement de remblai. On éviterait alors la solution actuelle très coûteuse de planter profondément une série de nombreux pieux et décontaminer. On peut croire facilement qu'une telle solution proposée coûterait moins cher pour les travaux de l'Hydro, et en même temps permettrait de prolonger l'aménagement continu en paliers (escaliers).

Pourquoi ne pas avoir envisagé auparavant ce genre de partenariat avec la Ville ? D'autant plus qu'en février 1929 c'est la Montreal Light Heat & Power (ancêtre de Hydro-Québec) qui, pour ses besoins de barrage, a construit un collecteur qui semble maintenant problématique (celui dont elle est propriétaire qui est le collecteur passant par Berthiaume du Trembay) car en relation avec l'émissaire Curotte nord-sud de la Ville au parc Louis-Hébert qui subit des gros débordements occasionnels.

Par ailleurs, la création de fosses aquatiques semble également problématique vu les déversements de l'émissaire Curotte à proximité. De plus, aucun plan d'entretien à très long terme ne semble proposé pour ces fosses . L'Hydro a démontré qu'elle n'avait pas une expertise poussée en termes d'aménagement si on regarde l'état actuel de l'aménagement qu'elle a réalisé à l'arrière de l'école Sophie-Barat lors de la PHASE1. D'après les questions qui lui ont été posées lors des séances publiques du 2 et 3 juin, elle ne semble pas non plus maîtriser l'expertise sur ce genre d'aménagement en fosse à poisson qu'elle ferait pour la première fois. De plus, il me semble encore ici qu'une concertation avec la Ville aurait été de mise au moins pour l'entretien à long terme.

L'HYDRO N'A FAIT AUCUN EFFORT POUR ANALYSER SÉRIEUSEMENT LA DEMANDE DE LA POPULATION DE TOUTE LA RÉGION :

L'Hydro n'a jamais analysé **sérieusement** le projet de promenade riveraine qui lui a souvent été réclamé.

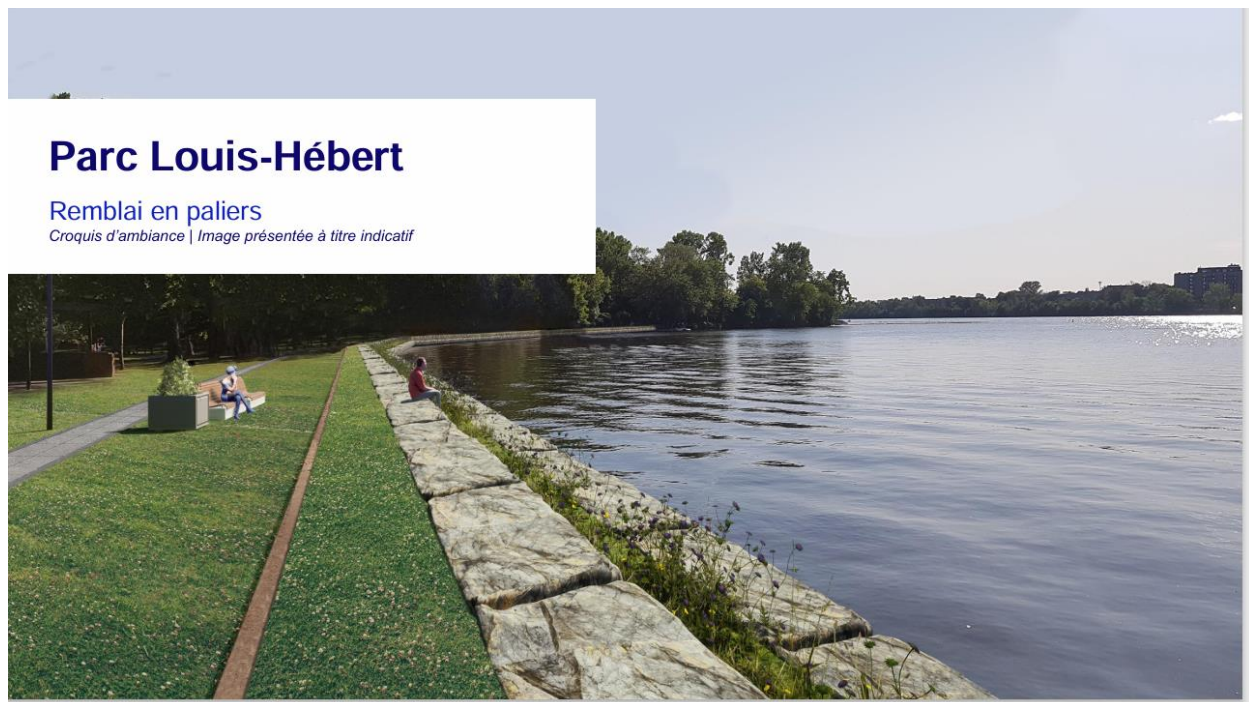
Au cours des dernières années, plusieurs fois des citoyens.nes ont communiqué avec Hydro-Québec pour réclamer une promenade riveraine continue. À chaque fois l'Hydro répondait en mentionnant une nouvelle raison pour ne pas essayer de trouver une solution. Régulièrement un contre-argument valable était trouvé par un citoyen.ne mais l'Hydro répondait alors en mentionnant de nouveaux empêchements. Tantôt elle a invoqué le code du bâtiment, puis des normes de sécurité empêchant la circulation sur ses ouvrages, puis ne pas avoir de pouvoir pour réaliser des parcs, puis un problème avec l'émissaire Curotte, et même finalement tremblements de terre possibles (mentionné à la rencontre du 31 mai 2026). Voici quelques exemples du refus de promenade continue sur les berges sans analyse sérieuse de la part de l'Hydro :

1. Hydro-Québec a commencé à dire qu'elle ne peut pas permettre de passage sur ses ouvrages, question de sécurité. Pourtant près de l'église de la Visitation, les gens circulent depuis longtemps sur une belle passerelle de bois aménagée directement sur le barrage Simon-Sicard appartenant à l'Hydro et qui permet aux gens de circuler du parc de la Visitation jusqu'au terrain de l'église (puis continuer jusqu'au Fort Lorette). On voit très bien cette situation sur la photo 8 ci-haut. Devant cet argument qui lui a été apporté il y a quelques mois, maintenant l'Hydro convient que la passerelle de bois est sur un ouvrage qui lui appartient mais rejoute qu'elle est sécurisée par une clôture. À cela on pourrait répondre qu'il existe plein de parcs au Québec dont les berges sont non sécurisées par une clôture. Si l'Hydro voulait argumenter que la situation n'est pas pareille car ici il y a des propriétés directement riveraines, on pourrait répondre que le sentier ne toucherait pas à ces propriétés privées et que les quelques propriétaires privés pourraient toujours mettre un clôture à l'extrémité de leur terrain (en autant que leur clôture ne soit pas sur les remblayages ne leur appartenant pas).

L'Hydro dit aussi qu'elle veut rassurer les propriétaires riverains (comme Résidence Berthiaume du Tremblay) qui peuvent craindre à la sécurité de leurs personnes âgées. Pourtant il existe, non loin des berges actuels, des résidences pour personnes âgées faisant directement front sur une piste multifonctionnelle longeant la Rivière des Prairies. Voir les photos 10,11 et 12 qui sont des photos que j'ai prises à l'extrémité Est du parc de la Visitation (près Montréal-Nord). Ces grandes résidences appelées Sault-au-Récollet et Portofino ont simplement mis une clôture à l'extrémité de leur terrain. La même situation existe plus à l'ouest alors que le Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la Merci jouxte une piste en bordure de la Rivière des Prairies.

- 2 En 2022, Hydro-Québec avait présenté au public des aménagements de berges en paliers (voir le document ci-après présenté par H-Q en exemple sur le parc Louis-Hébert). Puis malgré le coût de cette étude, elle a retiré cette possibilité en disant que ce n'était qu'une solution conceptuelle non vraiment étudiée par ses ingénieurs. Par la suite elle a aussi ajouté que cela n'était pas conforme au code du bâtiment à cause de la hauteur des pierres, puis aussi pour des raisons de sécurité des barrages. Cela ne semble pas la vraie raison car pourtant, il y a moins de 5 ans,

l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a aménagé les berges de la Rivière des Prairies au parc Nicolas-Viel en paliers avec de gros rochers et aussi un nouveau sentier en poussière de roches tout à côté (voir photo 8 ci-haut). Cela présente donc des aménagements sécuritaires dans ce parc municipal. On a appris récemment que la solution en paliers est au moins 22% plus cher que la solution actuelle pour la partie végétalisée sans fosses à poisson. Est-ce la vraie raison ?



3. Hydro-Québec nous a dit qu'elle n'a pas de pouvoir de faire des parcs ou des sentiers. Pourtant, en 2023, elle a pu aménager une belle placette Fort Lorette (qui comporte notamment un sentier en poussières de roche sur près d'une dizaine de mètres de long sur les berges). Ainsi Hydro-Québec a quand même pu effectuer ces beaux aménagements en travaillant de concertation avec la Ville et cela sur une partie remblayée de la Phase 1 (voir photo 4)

4. Un nouvel argument rajouté récemment lors des audiences est que les services d'urgence ne seraient pas possibles sur une certaine distance de la promenade (400m seraient enclavés selon elle). Pourtant si on regarde la carte, il y a plein de passage pouvant servir aux services d'urgence (voir photo 9). Il y a des servitudes à mi-chemin de la promenade riveraine, et également des passages se trouvant à travers les stationnements des institutions.

Lors des séances du 2 et 3 juin, l'Hydro a résumé son refus d'aider à réaliser un sentier piétonnier riverain continu en répétant les 4 éléments suivants :

- 1) Par ses aménagements, elle protège les milieux sensibles
- 2) Elle maximalise ses objectifs environnementaux par une végétalisation
- 3) Une promenade riveraine apporte des contraintes techniques et surtout de sécurité
- 4) Aménager un sentier porte sur un aspect récréatif, ce qui n'est pas du ressort de l'Hydro mais de la Ville (et qu'elle remet 1,2M\$ à la Ville en compensation, et pour des priorités environnementales que la Ville décidera).

Les éléments 1 et 2 sont très relatifs et d'ailleurs le Ministère de l'environnement lors des séances publics du 2 et 3 juin a d'ailleurs qualifié le choix d'incorporer des fosses à poisson au remblayage de « gain écologique mitigé » et qu'on ne peut qualifier vraiment cela de compensation.

Concernant l'élément « sécurité », je crois que les points soulignés tout au long de ce mémoire démontre qu'on peut réaliser un chemin piétonnier riverain sécuritaire.

Quant à l'élément 4, je crois que l'Hydro doit écouter l'ensemble de la population et que si elle ne veut pas réaliser l'ensemble du projet, cela n'empêche pas qu'elle peut au moins en faciliter la faisabilité. La communauté demande un meilleur réaménagement de ses travaux afin de faciliter éventuellement une coopération éventuelle avec la Ville de Montréal pour la réalisation complète d'une promenade en sentier pédestre continu. Elle le pourrait car c'est ce qui a été démontré pour la placette de Fort Lorette alors qu'une partie de l'ensemble de la placette a été réalisée sur sa propriété.

CONCLUSION : OCCASION UNIQUE, QUI NE SE REPRÉSENTERA PAS, POUR OBTENIR UN ACCÈS PUBLIC CONTINU AUX BERGES

Bien que Hydro-Québec ait amélioré son projet d'origine d'enrochement massif et a fait des efforts pour mieux aménager les berges, il y a cependant un gros manque d'acceptabilité sociale sur son projet soumis au ministère de l'Environnement. Par manque de vision à long terme (bénéfique pour générations futures), Hydro-Québec n'a pas analysé ce qu'elle aurait pu faire pour réaliser un meilleur projet pour le futur. Par l'aménagement de ses travaux, elle ne donne aucune chance de réaliser éventuellement une promenade continue le long des berges qui profiterait à tous, soit un projet pourtant réclamé plusieurs fois.

Ces réfections au mur en amont du *barrage* sont pourtant une occasion unique, qui ne se représentera pas avant des dizaines d'années, pour obtenir une longue promenade continue sur les berges de la rivière des Prairies à un coût raisonnable (et cela sans frais d'acquisition de terrains, de droits de passage ou d'expropriation). Plusieurs personnes ne peuvent pas se déplacer très loin de Montréal (à cause de l'âge ou du peu de moyens financiers), et c'est une des raisons pourquoi la communauté réclame cette belle promenade riveraine qui ne coûterait pas une fortune si l'Hydro faisait des aménagements convenables.

En fait, il y a une opportunité énorme car le chaînon manquant n'est pas si long, **soit uniquement la distance de rive entre le parc Louis-Hébert et Fort-Lorette**. En effet, d'un côté un sentier piétonnier existe déjà allant du Pont-Viau jusqu'au parc Louis-Hébert (soit le sentier sur les terrains du parc linéaire Maurice-Richard alors qu'un sentier de terre battue existe, lequel sentier se continue aussi à l'arrière du terrain public derrière l'école Sophie-Barat. De l'autre côté, il y existe un sentier informel (chemin du désir) que les gens utilisent pour aller du parc de l'Île-de-La Visitation (avec la promenade de bois sur le barrage Simon-Sicard) jusqu'au Fort Lorette en passant par l'arrière de l'église qui a toujours permis un tel passage.

En additionnant le chaînon manquant, nous aurions un sentier piétonnier riverain continu de 2 km. allant du parc de la Visitation jusqu'au Pont-Viau. Il faut considérer que la réalisation d'une telle promenade serait un ajout important en lien direct avec le milieu environnant. En effet, ce secteur possède quatre désignations de lieux patrimoniaux classés :

1° l'église de la Visitation (classé immeuble patrimonial en 1974); 2° site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au Récollet (citation en 1992); 3° le cœur historique du Sault-au-Récollet (désigné lieu historique national en 2018); et 4° site archéologique de Fort - Lorette, (classé site patrimonial en 2018).

Si on pouvait obtenir cette promenade riveraine de 2 km le long des rives, ce serait même un pôle touristique d'autant plus intéressant que la population pourrait combiner cette balade vers des lieux patrimoniaux à partir d'une visite au parc régional de l'Île-de-La Visitation. Cette promenade serait ainsi un attrait touristique important pour attirer les gens vers les susdits lieux patrimoniaux.

Il y a donc tout intérêt à ce que l'Hydro-Québec et la Ville s'unissent pour favoriser une telle promenade. Cela serait dans l'intérêt de tout le monde, tout comme l'Hydro et la Ville ont été capables de s'entendre il y a plusieurs années afin d'obtenir un très bel actif pour toute la population environnante, soit l'extension du parc de l'Île-de-La Visitation dans son extrémité ouest. Hydro-Québec est propriétaire d'un grand terrain, soit le lot 1741341 (un emplacement riverain à l'église de la Visitation). Or, Hydro-Québec a loué ce terrain à long terme à la Ville pour permettre d'agrandir ce parc régional et en prendre la responsabilité.

Le coopération avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pourrait même être facilitée en impliquant la Ville-Centre car la promenade des berges serait riveraine au grand parc-nature-de-l'île-de-la-Visitation (responsabilité de la Ville-Centre).

Contrairement à l'Hydro-Québec, il y a près de 40 ans le gouvernement fédéral a été visionnaire sur ses terrains du Port de Montréal. Malgré des travaux autrement plus coûteux et difficiles, il a su réaliser, quant à lui, le souhait de la population afin d' obtenir enfin une ouverture sur les berges du fleuve St-Laurent désirée depuis des dizaines d'années. Ce fût de très gros travaux pour que le public puisse avoir accès au fleuve alors qu'auparavant les vues et la circulation piétonne étaient obstruées par plein d'empêchements (silos,

entrepôts, etc.). Ces travaux étaient difficiles mais les gens du Vieux-Port ont été visionnaires et maintenant c'est un actif fort apprécié dont les générations futures profiteront pendant longtemps.

Il faudrait unir l'expertise de nos institutions publiques pour concevoir un projet d'avenir qui rendra enfin la rivière des Prairies plus facilement accessible à toute la population.

Daniel Gaudry, citoyen d'Auntsic-Cartierville

p.j.

photo 1 : IMG-4003.JPG : mur de soutien à l'intérieur des terres, terrain à côté de Fort-Lorette

photo 2 : Berthiaume du Tremblay.JPG : remblai très large inutilisé d'Hydro-Québec-Résidence Berthiaume-du-Tremblay

photo 3 : IMG-4004.JPG rive **sans clôture** - Résidence Ignace Bourget

photo 4 ;IMG-5435.JPG : photo placette Fort Lorette

photo 5 : DA4_ordre de grandeur de la distance entre le mur et l'eau (1 sur 2) .PDF : doc. DA4 pour avoir un ordre de grandeur de la largeur entre le mur et l'eau

photo 6 : IMG-0362.JPG : photo prise le 2026-06-18, alors que le terrain derrière une clôture est squattée sans permission de l'autre côté du mur de soutènement).

photo 7: IMG-6780.JPG : rives du parc Nicolas-Viel avec sentier : réaménagements sur les berges effectués par la Ville il y a moins de 5 ans

photo 8 : IMG-0071.JPG : promenade de bois sur propriété de l'Hydro-Québec (barrage Simon-Sicard) passerelle permettant d'aller du parc de la Visitation jusqu'au terrain de l'église de la Visitation

photo 9 : Servitudes d'Hydro-Québec.JPG : et plan montrant les possibilités d'accès aux rives à partir de voies éloignées en cas d'urgence

photos 10, 11,12: IMG-0249.JPG, IMG-0256.JPG, IMG-0259.JPG : résidences pour personne âgées près d'un sentier multifonctionnel et riverain aux berges de Rivière des Prairies

N.B. ce sont toutes des photos prises par moi ces dernières années sauf les photos 5 et 9 qui sont des documents publics déjà déposés et sauf la photo 2 qui est une captation de vue 3D à partir de Google Earth



1 photo 1



2 photo #2



3 Photo #3



4 Photo #4



DA4_Ordre de
grandeur de la dista

5 cliquez pour ouvrir ce DA4 fichier en PDF



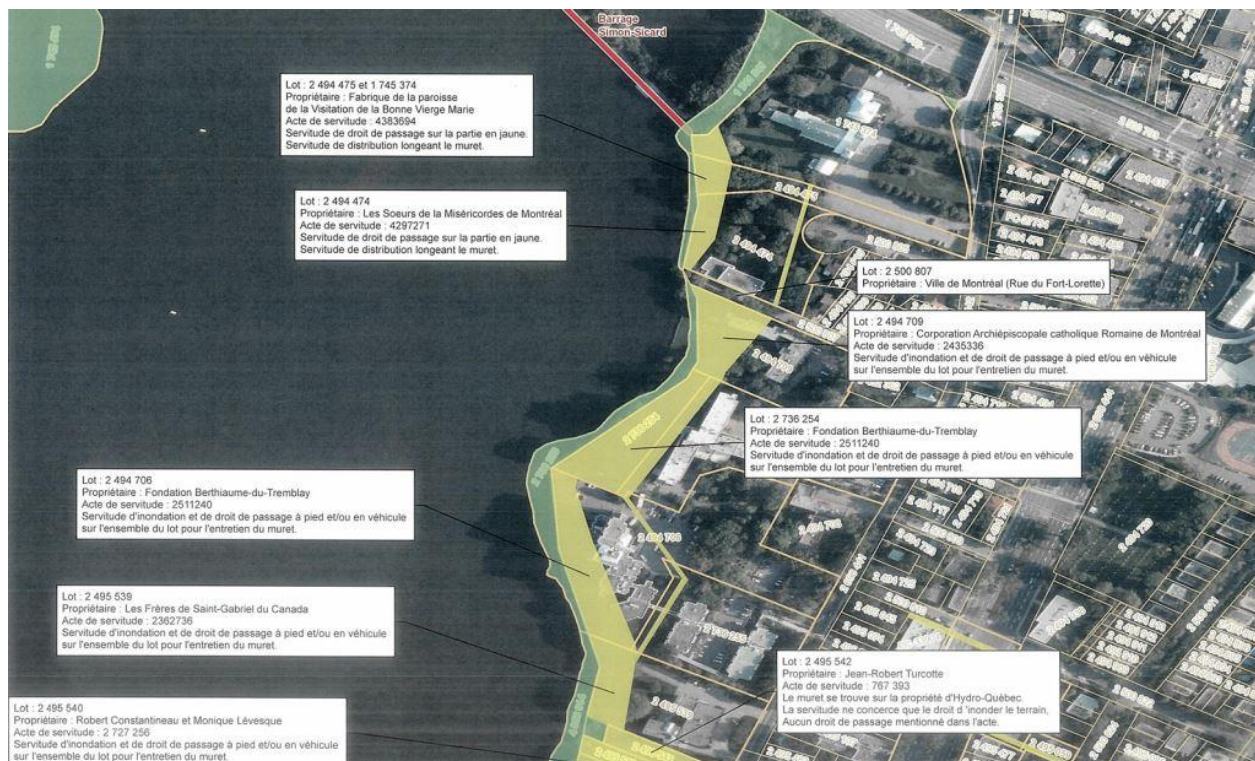
6 Photo #6



7 Photo #7



8 Photo # 8



9 Photo #9



10 Photo # 10



11 Photo #11



12 Photo # 12

